Le marathon jurassien

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1978)**

Heft 477

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1027387

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 477 23 novembre 1978
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

477

Domaine public

Le marathon jurassien

Le marathon jurassien se poursuit. On se lance dans le deuxième tour des premières élections cantonales pour ce dimanche, à peine remis des émotions nées des résultats du dernier week-end, laissant présager la mise en place du Conseil d'Etat le plus jeune de Suisse. Et parallèlement continue le sprint des Constituants, aux prises avec tous les dossiers délicats que suppose la création d'un Etat neuf.
L'enthousiasme des Jurassiens résistera-t-il à cet incroyable amoncellement de difficultés de tous ordres? Des affiches électorales collées sur les murs de Delémont sur près de trois centimètres d'épaisseur pendant la campagne qui s'achève témoignent en tout cas de la vitalité des états-majors de partis...
Mais dans le même temps on a pu consater aussi que ces partis ont pratiquement renoncé à approfondir pour électorat leurs conceptions politiques, se fiant plutôt à une image de marque souvent directement tributaire de la scène helvétique: voyez les radicaux plaider pour leur "expérience gouvernementale" et prôner la "continuité administrative" (70 à 80 pour cent des fonctionnaires sont radicaux!).
Ce manque de transparence pourrait être un danger s'il devenait la règle dans les travaux de la Consituante, si sous le signe de la rapidité (indispensable) on allait systématiquement au plus simple, c'est-à-dire à l'imitation des systèmes déjà en place ailleurs; on conçoit combien le pari d'apprendre à "gérer" tout en innovant est délicat si on se souvient que l'appareil gouvernemental bernois est celui d'un canton relativement faible mais vivant (contagion de la Berne fédérale) au-dessus de ses moyens; or, c'est cet appareil précisément qui servira à "boucher les trous" en un premier temps... Quid, dans ces conditions, de la rénovation de la loi fiscale ou de l'organisation scolaire jurassienne qui compteront parmi les pierres de touche de la mise en place du nouvel Etat? Peut-on espérer que les cantons romands au moins mettront leur "expérience" à disposition des pionniers jurassiens?

Poujadisme de gauche

Lors de la dernière séance du Grand Conseil genevois, deux propositions ont suscité un large débat: les tarifs hospitaliers et la mensualisation des impôts. L'augmentation de trente francs (étalée sur cinq ans) de la pension journalière en salle commune aboutissait à faire supporter l'amélioration du budget de l'hôpital aux seuls patients, aux seuls assurés de milieux modestes. Professeurs, médecins, fournisseurs de produits pharmaceutiques, d'appareillages médicaux, restaient à l'écart de l'effort demandé!

On ne pouvait guère imaginer meilleur sujet pour mobiliser les citoyens contre cette interprétation de la crise. Mais non, le Parti du travail lui a préféré le combat contre la mensualisation des impôts proposée par le conseiller d'Etat radical Robert Ducret. Le projet aurait pu être plus souple en renvoyant d'une année — le temps de s'y habituer! — les pénalités dues en cas de retard. Mais la mensualisation, en étalant le paiement des impôts sur toute l'année, rend l'opération moins douloureuse et constitue en soi une mesure acceptable.
Quand l'imagination fait défaut, les politiciens ont recours à des trucs infaillibles: relancer le réflexe anti-impôts paie toujours!

Pendant ce temps, seul de son espèce, le Parti socialiste genevois disait "non" à la loi fédérale sur la "protection des animaux". De l'avis général, la loi représente un progrès non négligeable... mais la Ligue contre la vivisection a son siège à Genève, canton où elle a recueilli 32 000 signatures pour son référendum...